



# Convergences Syndicales

**Bulletin trimestriel FSU 80 n° 52 avril - mai - juin 2009 - Supplément n°2**  
Directeur de publication : Michel Dubuis - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 2ème trimestre - IPNS

**Pour continuer d'exprimer les revendications,  
MANIFESTONS, TOUS ENSEMBLE !**

**Samedi 13 juin 2009**

**Emplois, salaires, services publics :**  
**prendre date et préparer la nécessaire mobilisation  
de la rentrée prochaine...**

**Les manifestations et rassemble-  
ments dans l'Aisne :**

**Château-Thierry :**  
10h00 - Place Paul Doumer

**Laon :** 10h00 - Place de la Gare  
+ barbecue

**Saint Quentin :**  
11h00 - Rue des Etats Généraux

**Soissons :** 10h00 - Place du Marché  
+ barbecue Rue de la République

**Chauny :** 15h00 - Hôtel de Ville

**Dans l'Oise :**

**Compiègne :** 14h00 - Cours Guynemer

**Beauvais :**

14h00 - Place du Jeu de Paume

**Creil :**

14h00 - Bourse du Travail\*

\* Le forum social de l'Oise s'interrompt pendant la manifestation et reprendra ses travaux à l'issue, à la Bourse du Travail.

**Dans la Somme :**

**Abbeville :**

10h30 - Place de l'Hôtel de Ville

**Amiens :** 14h30 - Maison de la Culture

**Péronne :**

10h00 - Tribunal

**D'autres RDV sont prévus à  
Doullens, Ham, Friville...**

Le site internet du SNASUB académique vous informe :  
<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

+ de 65.500  
visiteurs !

Renforcez l'action syndicale,  
adhérez ou ré-adhérez  
au SNASUB/FSU (dernière page)

## **SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens**

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire  
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire

**Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS**  
**Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02**

Adresse électronique : [snasub.amiens@wanadoo.fr](mailto:snasub.amiens@wanadoo.fr)  
Sites internet nationaux : [www.snasub.fsu.fr](http://www.snasub.fsu.fr) et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)





## **Motion action** **adoptée par le 6<sup>ème</sup> congrès** **du SNASUB, le 15 mai 2009**

Le congrès national du SNASUB réuni à Bussang constate : la politique gouvernementale aggrave la situation de millions de travailleurs, jeunes, retraités déjà lourdement sanctionnés par la crise économique et financière. Des dizaines de milliards d'argent public sont utilisés pour combler les déficits des banques alors que les services publics sont asphyxiés par les mesures de restriction de la RGPP.

L'annonce récente de 34.000 suppressions de postes de fonctionnaires d'Etat en 2010 représenterait une nouvelle remise en cause des services publics ainsi que de nouvelles perspectives d'augmentation du chômage pour les jeunes .

Le projet de loi mobilité dans la fonction publique est l'outil juridique de la casse des services publics organisée par la RGPP et son cortège de suppressions de postes.

Les grèves et manifestations des 29 Janvier, 16 mars et 1er mai ont montré la volonté des salariés de se battre sur les revendications et de refuser de faire les frais de la « crise ». Dans l'enseignement supérieur, la lutte se mène depuis février contre les contre-réformes gouvernementales.

Grâce à la lutte menée, les Antilles ont obtenu des accords dont nous exigeons l'extension au département de La Réunion et un plan de rattrapage en personnels titulaires afin d'instaurer une situation d'égalité avec les autres départements, au vu du contexte.

La multiplication des mouvements sociaux se heurte à des mesures répressives tendant à criminaliser l'action collective.

### **LE CONGRES NATIONAL DU SNASUB SE PRONONCE POUR :**

- L'arrêt des licenciements et des délocalisations dans le secteur privé ;
- L'arrêt des suppressions de postes et de toute forme de précarité dans la fonction publique, le rétablissement des postes supprimés ;
- L'augmentation générale des salaires et des retraites : 300 euros pour tous (en points d'indice dans la fonction publique), pas de salaires inférieurs à 1.600 euros ;
- Le retrait des contre réformes gouvernementales (notamment RGPP, LRU, Loi Bachelot sur l'hôpital...) ;
- Le retrait du projet de loi mobilité, véritable plan social d'accompagnement des suppressions de postes de fonctionnaires ;

Les organisations syndicales appellent à l'action le 26 mai et à des manifestations le 13 juin. **Ces actions doivent être réussies et également trouver un prolongement.**

**Le congrès se prononce pour une action de grève générale interprofessionnelle, dans l'unité la plus large, pour faire enfin aboutir les revendications.**

### **Communiqué de presse FSU :**

*Minimum de traitement dans la Fonction publique :*

#### **De nouveau en-dessous du SMIC ?**

Il semble acquis, que sans aucun coup de pouce, le SMIC augmenterait de 1,45% au 1er juillet 2009. Dans la Fonction publique, c'est à cette date qu'est programmée la première mesure salariale de l'année avec 0,5% d'augmentation du point d'indice commun aux 5 millions d'agents de la Fonction publique.

De nouveau, le minimum de traitement correspondant à l'indice 290 devrait être relevé de 2 points sauf à devenir inférieur au SMIC. Une telle mesure conduirait à effacer les deux premiers échelons de l'échelle 3 (la plus basse échelle de rémunération), le bas de cette échelle se confondant avec les débuts des deux suivantes.

Tandis que les prévisions sur le SMIC sont rendues publiques, le ministre du budget et de la Fonction publique n'apporte d'autre perspective que la négociation avec 4 organisations minoritaires d'une politique d'intéressement collectif, qui ne pourrait profiter qu'à un quart des agents, tout en invitant l'ensemble de ceux-ci à agir au détriment de l'emploi public.

**La FSU considère que l'urgence est de revaloriser l'ensemble des traitements de la Fonction publique. L'État montrerait l'exemple à tous les employeurs : l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des pensions est un instrument de lutte contre la crise.**

Elle exige du gouvernement de réunir sans délai les négociations annuelles qu'il s'est engagé au travers des accords sur la rénovation du dialogue social signés le 2 juin 2008, à tenir « au printemps de chaque année ».

**Les Lilas, le 4 juin 2009**



## **Politique salariale dans la Fonction publique :**

# **En mai ne te découvre pas d'un fil...**

### **Le joli mois de mai aura vu fleurir sur nos fiches de paye la revalorisation indemnitaire pour l'année civile 2009.**

L'an dernier, il nous avait fallu attendre le mois de juillet pour en voir la couleur. La date d'effet ne change cependant pas grand-chose pour nos porte-monnaies car à la différence des revalorisations indiciaires, les revalorisations indemnitaires ont un effet rétroactif à la date du 1er janvier de l'année concernée.

En 2008, les personnels des services et des EPLE bénéficiaient d'un même taux de 3,34.

En 2009, le ministère de l'Education nationale a porté ce taux à 3,74. Le rectorat d'Amiens a, dans le cadre de sa politique indemnitaire, décidé de verser aux personnels des EPLE un taux de 4 et aux personnels des services un taux de 4,05.

En mai 2009, nous avons donc touché une mensualité d'IAT ou d'IFTS au nouveau taux et le rattrapage pour quatre mois de la différence entre l'ancien taux de 3,34 et le nouveau taux de 4 ou de 4,05.

Pour financer ces taux académiques supérieurs à l'enveloppe indemnitaire allouée par le ministère, le rectorat va tirer deux ficelles : Tout d'abord, il n'y aura plus en 2009 de versement de ce que l'on appelait le reliquat indemnitaire. L'an dernier, les collègues ont pu espérer toucher trois versements en services (avril, juillet et décembre), et deux en EPLE (juillet et décembre). Les taux académiques de 4 et de 4,05 intègrent la mensualisation du reliquat indemnitaire. Un unique versement en décembre pourrait avoir lieu afin de solder l'enveloppe indemnitaire.

Ensuite, le rectorat incite les supérieurs hiérarchiques à moduler l'IAT ou l'IFTS de leurs subordonnés en fonction de leur manière de servir dans une fourchette comprise entre 2 et 6. La marge réglementaire de la modulation est comprise entre 0 et 8. Cet encadrement de 2 à 6 constitue tout à la fois une protection pour les collègues dont l'indemnité ne peut plus être purement et simplement supprimée et une incitation à la modulation. A ce sujet, il est bon de rappeler que toute modulation à la baisse doit être motivée par écrit par le supérieur hiérarchique et que l'agent doit pouvoir consulter ce document dans son dossier.

Ces revalorisations indemnitaires s'inscrivent

dans le cadre de l'alignement progressif des taux du ministère de l'Education nationale sur le taux interministériel qui se situe autour de 5.

Elles s'inscrivent également dans le cadre du gel de la valeur du point d'indice (+0,5% au 1er juillet 2009 et +0,3% au 1er octobre 2009) et de la smicardisation des grilles indiciaires (voir le communiqué de presse de la FSU ci-contre).

La reconduite pour 2009 de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) témoigne à elle seule du fait que l'on peut aujourd'hui gagner un échelon et voir son niveau de vie baisser par rapport à l'inflation. Seule la constante augmentation de nos indemnités sauve nos fiches de paye du naufrage.

Avec le remplacement progressif de l'IAT et de l'IFTS par la PFR (prime de fonction et de résultats) à partir de la rentrée prochaine, on assiste à une individualisation des carrières et des rémunérations inspirée de ce qui peut se passer dans le secteur privé. Or ce mode de gestion n'est pas transposable au secteur public. Si dans le privé, la performance d'un salarié génère des profits supplémentaires pour l'entreprise et donc potentiellement de la masse salariale à redistribuer, il n'en est rien dans le service public.

Alors que le gouvernement cherche à faire baisser la masse salariale globale des fonctionnaires en détruisant l'emploi public, la rémunération à la performance de quelques uns ne peut se traduire que par la dégradation des conditions de travail de l'immense majorité des collègues.

### **Pour nos salaires, le SNASUB/FSU revendique :**

- La réindexation des salaires sur les prix ;
- Un salaire minimum porté à 1600€ net ;
- La revalorisation des primes au niveau de la moyenne des autres ministères pour ensuite les intégrer au salaire afin que cela compte pour la retraite.



## Mon indemnité (IAT ou IFTS) est-elle modulée en fonction de ma manière de servir?

Pour l'année 2009, le coefficient multiplicateur des indemnités passe dans notre académie de 3,34 à 4 en EPLE ou en CIO et de 3,34 à 4,05 en services. La date d'effet financier est fixée au 01/01/09, la revalorisation apparaîtra sur la fiche de paye de mai.

Le tableau ci-dessous vous permet de vérifier si votre indemnité (IAT ou IFTS) est modulée à partir de cette date par votre supérieur hiérarchique.

En cas de temps partiel, vous devez tenir compte de votre quotité salariale.

indemnité	grade	Montants annuels de référence au 01/01/09 <b>A</b>	coefficient multiplicateur appliqué dans l'académie en EPLE ou en CIO à partir du 01/01/09 <b>B</b>	Indemnités mensuelles pour un temps plein en EPLE ou en CIO <b>(AxB)/12</b>	coefficient multiplicateur appliqué dans les services de l'académie à partir du 01/01/09 <b>C</b>	Indemnités mensuelles pour un temps plein en services <b>(AxC)/12</b>
<b>IAT</b>	Adjoint administratif de 2ème classe échelle 3 de rémunération	443,50 €	4	<b>147,83 €</b>	4,05	<b>149,68 €</b>
	Adjoint administratif de 1ère classe échelle 4 de rémunération	458,32 €	4	<b>152,77 €</b>	4,05	<b>154,68 €</b>
	Adjoint administratif principal de 2ème classe échelle 5 de rémunération	463,61 €	4	<b>154,54 €</b>	4,05	<b>156,47 €</b>
	Adjoint administratif principal de 1ère classe échelle 6 de rémunération	469,96 €	4	<b>156,65 €</b>	4,05	<b>158,61 €</b>
	SASU de classe normale (indice brut ≤380)	581,10 €	4	<b>193,70 €</b>	4,05	<b>196,12 €</b>
<b>IFTS</b>	SASU de classe normale (indice brut > 380), de classe supérieure et de classe exceptionnelle	846,78 €	4	<b>282,26 €</b>	4,05	<b>285,79 €</b>
	ADAENES	1 064,83 €	4	<b>354,94 €</b>	4,05	<b>359,38 €</b>
	APAENES	1 452,22 €	4	<b>484,07 €</b>	4,05	<b>490,12 €</b>



**Syndicat national  
de l'Administration Scolaire, Universitaire et des  
Bibliothèques - FSU**

**Section académique d'Amiens  
9, Rue Dupuis 80000 AMIENS  
Tél/Fax : 03.22.72.95.02 - [snasub.amiens@wanadoo.fr](mailto:snasub.amiens@wanadoo.fr)**

## **Lettre ouverte aux personnels en situation hiérarchique de répartir l'enveloppe indemnitaire 2009 des personnels administratifs**

Amiens, le 30 mars 2009

Madame, Monsieur,

Vous avez été destinataire, ces jours derniers, d'une circulaire rectorale vous précisant les modalités d'attribution des indemnités 2009 des personnels administratifs - l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Soucieux des intérêts du service public comme de ceux de ses agents, notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur le caractère néfaste d'une éventuelle modulation de l'indemnité mensuelle.

Vous n'ignorez sans doute pas que depuis de nombreuses années maintenant, la valeur du point d'indice servant de base de calcul à nos rémunérations a décroché sensiblement du niveau du coût de la vie : du fait de l'inflation évidemment, mais aussi du fait que les gouvernements successifs ont toujours refusé que les revalorisations indiciaires compensent les hausses de prix. Au titre de l'année 2009, le ministre du budget ne prévoit pour les fonctionnaires que 0,8 % d'augmentation de la valeur du point, 0,5 % en juillet et 0,3 % en octobre, ce qui est loin de rattraper le pouvoir d'achat perdu des années 2000 où l'inflation tournait autour de 3 % par an. Les seuls éléments de rémunération qui augmentent régulièrement, depuis 2001, année de l'annualisation du temps de travail des personnels administratifs à 1.600 heures, ce sont les indemnités versées mensuellement par le recteur, sur proposition du chef de service ou d'établissement.

Progressivement, ces revalorisations indemnitaires, financées par le ministre "grâce" aux économies réalisées par les suppressions de postes d'enseignants et d'administratifs, ont pour conséquence des indemnités mensuelles qui atteignent des niveaux conséquents (au regard du traitement indiciaire), variant selon des taux de base en rapport avec les emplois et grades des agents. Ces versements peuvent varier également en fonction des coefficients multiplicateurs de ces taux de base, d'où les simulations de calculs indiquées sur la note rectorale.

Compte tenu du contexte économique et social, compte tenu des revalorisations indiciaires 2009 envisagées - revalorisations indiciaires qui, rappelons-le, interviennent sur des salaires compris entre le SMIC (autour de 1.000 euros en pied de grille des Adjoints administratifs par exemple) et 1.500 euros nets par mois - compte tenu du décalage existant entre toute ou partie de nos missions et de nos statuts, nous souhaitons vous convaincre de l'injustice que représenterait une modulation indemnitaire dès lors que le coefficient multiplicateur retenu par agent ne serait pas celui utilisé par le recteur pour procéder au calcul de l'enveloppe globale.

Les salaires de la filière administrative de l'éducation nationale sont actuellement trop bas, ils ne reconnaissent absolument pas à la hauteur attendue les compétences, qualifications et savoirs faire mis en oeuvre quotidiennement par ces personnels pour que nous acceptions sans ciller la procédure de rémunération au mérite instillée au détour d'une revalorisation indemnitaire.

Par attachement aux missions qui sont les nôtres, par souci de cohésion des équipes, il nous semble qu'il serait au contraire juste et justifié que la hausse du coefficient soit appliquée pour le bénéfice de tous les agents placés sous votre responsabilité. Que chacun puisse constater une augmentation sensible sur la fiche de paye nous semble être d'une absolue nécessité en ces temps de crise.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce point de vue et nous tenons à votre disposition si vous souhaitiez des renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour le SNASUB/FSU Amiens, son secrétaire académique, Philippe Lalouette.**